

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2015-10-05

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 5 octobre 2015 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar, Messieurs Claude B. Meilleur, Guy Larkin, Patrick Clowery, Jacques Bogenez et Vincent Fontaine,

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

EST AUSSI PRÉSENTE Liane Breton, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2015
4. Suites du procès-verbal du 14 septembre 2015
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Subvention aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2015-2016 PAARRM
7. Soumission pavage courbe Hatley Acres
8. PIIA, 930, chemin de Capelton
9. PIIA, 3220, chemin de Capelton
10. Avis de motion règlement n° 2015-12
11. Mandat général - services professionnels pour 2016 Monty Sylvestre
12. Adresses civiques du chemin de Capelton
13. Nomination de Monsieur Sylvain McLean, comité consultatif en environnement (CCE)
14. Dépôt du discours du maire
15. Soumission bâtiment multifonctionnel
16. Soumission vidange de fosses septiques
17. Demande de droits de passage Club Quad Arc-en-Ciel de l'Estrie inc.
18. Adoption des comptes à payer
19. Correspondance
20. Divers
- 20.1 Avis de motion règlement n° 2015-13
21. Clôture de la séance

15-10-05.01

OUVERTRE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

15-10-05.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au point divers : Avis de motion règlement n° 2015-13 relatif à un règlement d'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-10-05.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU le procès-verbal du 14 septembre 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-10-05.04

SUITES AUX PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

Aucune suite

15-10-05.05

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS

Monsieur Ovila Jean du 19, chemin McFarland dépose une demande pour une subvention pour le Club de Curling et indique que les portes ouvertes du Club sont du 20 au 23 octobre prochain.

Monsieur Jean-Pierre Morin du 8, chemin Hatley Acres demande les développements au sujet du chemin Highland. Monsieur Primeau indique que le sujet est toujours en discussion avec les membres du conseil.

Monsieur Jonathan Fortier du 76, chemin Hatley Acres, demande si la décision a été prise pour le pavage de la courbe de Hatley Acres et la réponse est oui.

Il demande où s'arrêtera le pavage et la largeur du pavage. Monsieur Primeau lui indique que le pavage s'arrêtera près de chez Monsieur Herring et que la largeur du pavage ne sera pas supérieure au chemin actuel.

Monsieur Mario Brisebois du 30, chemin Cardinal indique au conseil qu'afin d'éviter des situations problématiques comme celle-ci (le pavage de la courbe de Hatley Acres), le conseil devrait donner de meilleures explications quant à la décision de pavage.

Monsieur Sam Elkas du 41, chemin Lindskou demande si des dos d'âne pourront être installés afin de réduire la vitesse sur le chemin Hatley Acres. Monsieur Primeau indique que le conseil, à la suite du pavage, appliquera les correctifs nécessaires si la vitesse est accrue.

Monsieur Patrick Huston du chemin Hatley Acres demande ce qui a changé au niveau du chemin Hatley Acres depuis 2012 et demande s'il y a eu des accidents dans la courbe depuis. Monsieur Primeau donne des explications du dossier.

Monsieur Robert Ride du chemin Capelton demande si nous avons résolu le problème de l'eau qui sort de la terre chez Madame Thibodeau, chemin Highland. Monsieur Primeau informe Monsieur Ride que nous sommes allés voir la propriété moi et Monsieur Primeau, nous avons communiqué avec lui chez Madame Dohan la semaine dernière et nous n'avons rien observé. Monsieur Primeau invite Monsieur Ride à visiter avec lui la propriété de Madame Thibodeau.

15-10-05.06

SUBVENTION AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL- 2015-2016 PAARRM

ATTENDU QU'à la suite de l'information reçue que le Ministère des Transports du Québec offre à la municipalité une subvention de huit mille cent soixante-sept dollars (8 167 \$);

ATTENDU QUE cette subvention est allouée cette année dans le cadre du programme d'Aide à l'amélioration du Réseau Routier Municipal 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018;

ATTENDU QUE cette subvention n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit affecter cette subvention à des travaux précis sur son territoire et que ces travaux ne doivent pas faire l'objet d'aucune autre subvention;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la municipalité informe le Ministère des Transports du Québec que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins Lindskou, Bel Horizon, Albert Mines, Haskell Hill, Hatley Centre, de l'Université, Highland, Horsefall, Minton Hill, North, Rodgers et Swede, pour un montant deux cent quinze mille dollars (215 000 \$) dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins mentionnés pour un montant subventionné de 8 167 \$, échelonné comme suit : 3 267 \$ pour l'exercice financier 2015-2016, 3 267 \$ pour l'année budgétaire 2016-2017 et 1 633 \$ pour l'année budgétaire 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-10-05.07

SOUSSION PAVAGE COURBE HATLEY ACRES

ATTENDU QUE la municipalité a demandé et reçu quatre (4) soumissions pour le pavage d'une partie du chemin Hatley Acres d'une longueur approximative de deux cent cinquante-cinq (255) mètres linéaires;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions est :

Eurovia	57 174,25 \$
Couillard Construction	61 735,83 \$
Pavages Maska inc.	61 889,82 \$
Sintra inc.	67 784,39 \$

ATTENDU QUE les quatre (4) soumissions sont conformes au devis;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley attribue le contrat de pavage à la firme Eurovia au montant de cinquante-sept mille cent soixante-quatorze dollars et vingt-cinq sous (57 174,25 \$) taxes incluses.

5 POUR 1 CONTRE

Monsieur Clowery explique la raison de désaccord.

ADOPTÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-10-05.08

PIIA, 930, CHEMIN DE CAPELTON

ATTENDU QU'une demande de permis de transformation d'un bâtiment principal a été déposée concernant la propriété située au 930, chemin Capelton (lot n° 2 131 572);

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QU'à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil acceptent la demande des propriétaires du 930, chemin Capelton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-10-05.09

PIIA, 3220, CHEMIN DE CAPELTON

ATTENDU QU'une demande de permis de construction d'un bâtiment principal a été déposée concernant la propriété située au 3220, chemin Capelton (lot n°4 822 834);

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QU'À la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil acceptent la demande des propriétaires du 3220, chemin Capelton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-10-05.10

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2015-12

CLAUDE B. MEILLEUR avise par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2015-12 relatif la circulation des camions et des véhicules outils.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

15-10-05.11

MANDAT GÉNÉRAL- SERVICES PROFESSIONNELS POUR 2016 MONTY SYLVESTRE

IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., avec le forfait de consultation à taux réduit au montant de deux mille deux cent cinquante dollars (2 250 \$) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 selon les termes de l'offre du 8 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-10-05.12

ADRESSES CIVIQUES DU CHEMIN DE CAPELTON

ATTENDU QU'une demande de la part des services incendie et de sécurité civile a été faite à la municipalité afin de régulariser les numéros civiques du chemin de Capelton;

ATTENDU QUE cette demande nécessite une approbation du conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la demande des services d'incendie et de sécurité civile et mandate la directrice générale à aviser les citoyens concernés ainsi que Postes Canada des nouveaux numéros civiques qui seront attribués à partir du 1^{er} novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-10-05.13

NOMINATION DE MONSIEUR SYLVAIN MCLEAN AU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer les membres du comité consultatif en environnement ;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE Mesdames Brondel et Parizeau doivent quitter le comité;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley nomme comme remplaçant de Mesdames Brondel et Parizeau, Monsieur Sylvain McLean comme membre du comité consultatif en environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-10-05.14

DÉPÔT DU DISCOURS DU MAIRE

Afin de se conformer aux exigences de l'article 955 du Code municipal du Québec, je vous fais rapport des revenus et dépenses du fonds d'administration de notre municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014.

ANNÉE 2014

Les états financiers préparés par la firme RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C. R.L. montrent, pour l'année 2014, un surplus de trente-trois mille trois cent vingt-huit dollars (33 238 \$).

ANNÉE 2015

Pour l'année 2015 le conseil a adopté un budget de 4 140 726 \$ et fixé le taux de la taxe foncière générale à 0,38 \$ du 100 \$ d'évaluation, un taux de 0,047 \$ du 100 \$ d'évaluation (ainsi qu'un tarif de 156 \$ par logement) pour les services de la Sûreté du Québec, un taux de 0,057 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le service incendie, un taux de 0,01 \$ du 100 \$ d'évaluation pour les immobilisations des routes et une taxe d'environnement de 0,005 \$ du 100 \$ d'évaluation. L'année devrait se terminer avec un surplus.

Voici la liste des montants octroyés au-dessus de 25 000 \$ (loi 175).

Calclo	Calcium liquide abat-poussière	36 652 \$
COMCO	Construction du mur coupe-feu	173 747 \$
Groupe Ultima	Assurances	27 050 \$
Hydro-Québec	Électricité au 18 septembre 2015	25 702 \$
Les constructions Réal St-Laurent	Déneigement partie nord	194 520 \$
Ministre des Finances	Sûreté du Québec	319 089 \$
MRC de Memphrémagog	Quote-part	126 562 \$
Régie des eaux Massawippi	Quote-part	107 179 \$
Pavages Maska	Pavage chemin Bel-Horizon	129 048 \$
R.I.P.I.	Protection incendie quote-part	114 023 \$
RIGDSRC	Enfouissement et putrescibles (estimé)	52 250 \$
Sani-Estrie	Ordures/recyclage/putrescibles	157 876 \$
Stoddard Bruce Entreprises	Déneigement partie sud	198 608 \$
Ville de Sherbrooke	Protection incendie quote-part	45 370 \$

ANNÉE 2016

Plus que jamais, le Canton de Hatley, ses concitoyennes et concitoyens sont témoins d'une municipalité résolument déterminée à prendre le virage dynamique en respect avec le côté rural de notre région. Cette détermination se reflète notamment dans notre capacité à investir dans l'avenir, tant au niveau des espaces récréotouristiques qu'urbains et la multiplication des événements communautaires qui font bouger notre population.

C'est ainsi qu'en 2015, malgré des compressions budgétaires qui nous ont été imposées par le biais d'un nouveau pacte fiscal avec le gouvernement du Québec qui a entrepris une réforme tous azimuts, la municipalité du Canton de Hatley est parvenue à élaborer un budget sans ajouter de pression sur les contribuables.

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

En clair, il est peu probable qu'il y ait une hausse de taxes pour l'année à venir 2016, un contrôle de nos dépenses de fonctionnement maintenues de 1 à 2 % et une dette qui demeure au même niveau qu'elle était auparavant, c'est-à-dire qui diminue lorsque mise en perspective avec notre enrichissement collectif.

Notre nouveau bâtiment situé sur le chemin Capelton, anciennement Mont-Joye, sera une réalisation début 2016 et importante autant financière qu'humaine. Elle sera financée en grande partie par la municipalité, qui a prévu cet investissement depuis plusieurs années. Un soutien, également financier, du milieu et du gouvernement provincial est attendu.

Les routes demeurent une de nos priorités telles qu'exprimées lors des dernières rencontres publiques. Les raccordements à l'usine d'eau potable de la Régie des Eaux Massawippi sont faits et en service depuis le mois d'août 2015.

En terminant, je tiens à remercier le conseil et la permanence pour leur implication et pour l'intérêt qu'ils démontrent envers le bien-être des citoyens. Leur professionnalisme et leur empathie sont essentiels au développement et à la vie harmonieuse de notre municipalité.

15-10-05.15

SOUSSION BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU QUE la municipalité a demandé et reçu une (1) soumission pour la rénovation du bâtiment multifonctionnel;

ATTENDU QUE le résultat de la soumission est :

Construction Guy Sébas 1 033 600 \$ taxes incluses

ATTENDU QUE la soumission est conforme au devis;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley sursoit à cette décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-10-05.16

SOUSSION VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU l'appel d'offres pour la vidange des fosses septiques sur tout le territoire de la municipalité a été fait;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) soumissions suite à cet appel d'offres soient: Beaugard Fosses septiques Itée et Gaudreau Environnement inc.;

ATTENDU QUE la compagnie Beaugard Fosses septiques Itée soumissionne pour un montant de 126,90 \$ par logement pour une vidange sélective, pour un grand total de 101 518,33 \$ et que la firme Gaudreau Environnement inc. soumissionne pour un montant de 147,73 \$ par logement pour une vidange sélective pour un grand total de 118 185,10 \$;

ATTENDU QUE la compagnie Beaugard Fosses septiques Itée soumissionne pour un montant de 217,30 \$ par logement pour une vidange complète, pour un grand total de 173 842,20 \$ et que la firme Gaudreau Environnement inc. soumissionne pour un montant de 200,21 \$ par logement pour une vidange complète pour un grand total de 160 164,77 \$;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont conformes;

PAR CONSÉQUENT

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

QUE la municipalité du Canton de Hatley attribue le contrat de la vidange, de transport, de transbordement et de traitement des fosses septiques et de rétention pour l'année 2016 à la firme Beauregard Fosses septiques Ltée avec le système Juggler pour un montant de 126,90 \$ taxes incluses par logement pour une vidange sélective pour un grand total de 101 518,33 \$ et de 217,30 \$ taxes incluses par logement pour une vidange complète pour un grand total de 173 842,20 \$;

QUE la municipalité du Canton de Hatley exige que si la firme Beauregard Fosses septiques Ltée donne en sous-traitance le contrat accordé, la municipalité sera avisée par celle-ci du nom du sous-traitant retenu par la firme Beauregard Fosses septiques Ltée et la municipalité se réserve le droit d'approuver la nomination du sous-traitant retenu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-10-05.17

DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE CLUB QUAD ARC-EN-CIEL DE L'ESTRIE INC.

ATTENDU QUE le Club Quad Arc-en-ciel de l'Estrie inc. demande le renouvellement des droits de passage de routes sur le territoire de la municipalité en saison hivernale uniquement;

ATTENDU QUE les droits de passage des dits chemins sont :

- 1^{er} : chemin Dunant à la hauteur du lot 5 E, sur le terrain de Monsieur Roger St-Pierre,
- 2^e : chemin Dunant à la hauteur du lot 6A, face au terrain de SINTRA,
- 3^e : à l'intersection du chemin Albert Mines et du chemin Smith sur le lot 4.12;
- 4^e : chemin Haskell Hill commençant au coin Belvédère sur une distance de 500 mètres;
- 5^e : rue Belvédère Sud, du chemin Smith au chemin Haskell Hill sur une distance de 300 mètres;

ATTENDU QUE la signalisation indiquera aux automobilistes les traverses des véhicules tout terrain afin d'éviter tout danger d'accident;

ATTENDU QUE suite à une rencontre avec le comité municipal pour les véhicules tout terrain, une entente a été prise à l'effet que des approbations du Ministère des Transports sont requises pour les traverses des chemins municipaux ainsi que des ententes avec les propriétaires terriens;

ATTENDU QUE la municipalité ne se rend aucunement responsable des accidents qui peuvent survenir dans les sentiers et traverses des véhicules tout terrain;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley accepte la demande de traverse pour une (1) année sur les chemins ci-dessus mentionnés pourvu que le Ministère des Transports donne son autorisation ainsi que les propriétaires terriens;

ET RÉSOLU QUE le Club Quad Arc-en-ciel de l'Estrie inc. fournisse un plan de circulation actuelle et un plan avec modifications s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-10-05.18

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201500845 à 201500920	107 870,09 \$
Salaires Canton de Hatley Septembre 2015	40 592,05 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes le 6 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-10-05.19

CORRESPONDANCE

Pétition résidents chemin Hatley Acres
MTQ Subvention aide à l'amélioration du réseau routier municipal
Pétition demandant la réduction à 50 km/h résidents du chemin Bel Horizon.
Pétition demandant une limitation de circulation (pas de camions) sur le chemin Bel Horizon et Belvédère

15-10-05.20

DIVERS

20.1 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2015-13

JACQUES BOGENEZ avise par les présentes que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2015-13 relatif à un règlement d'emprunt de 400 000 \$ visant la rénovation et transformation du bâtiment municipal au 4765, chemin Capelton.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

15-10-05.21

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Liane Breton
Directrice générale